



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-01

OBJET

**Création d'un poste de
conseiller social en
gérontologie pour le Centre
Local d'Information et de
Coordination (CLIC)**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 29

- pouvoirs 12

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DUJAFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON.

Absents excusés ayant donné pouvoir

B. ACCART (pouvoir donné à N. BOURGEOIS),
S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DEROVOUT),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER)
N. ZIEGLER (pouvoir donné à G. LE MEUR).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DEROVOUT

M. BELLEC expose que de nombreuses études montrent une augmentation croissante du nombre de personnes âgées sur le territoire.

De plus, et dans ce contexte, le maintien à domicile est privilégié par les institutions, ce qui entraîne un besoin accru d'informations et d'accompagnement.

Dans ce contexte, les personnes âgées et leur famille recherchent de plus en plus des informations concernant les aides pour permettre un maintien à domicile, le retour à domicile après un séjour hospitalier, mais également pour mieux appréhender le processus d'admission en structures d'hébergement.

Le CLIC de CCA est sous dimensionné pour répondre à cette demande croissante d'information et d'accompagnement : compte-tenu des moyens actuels du clic (1 ETP de coordinatrice, 10% ETP d'assistante du Pôle, stagiaires occasionnels), il n'est plus possible aujourd'hui de donner un rendez-vous avant 3 ou 4 semaines, et de répondre à toutes les sollicitations (à titre d'exemple, l'an passé 50 personnes se sont retrouvées sans solution). C'est pourquoi il est proposé de le renforcer, en recrutant un *conseiller social en gérontologie (cadre B)*. *Le renforcement de ce service et de ses missions d'accueil, d'information et d'orientation a été acté dans le cadre du projet de territoire.*

**Considérant les avis favorables des commissions cohésion sociale des 4 mars et 8 avril 2016, de la commission ressources humaines du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **Décide de créer un poste de conseiller social en gérontologie (cadre B) dès septembre 2016. Une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère sera sollicitée. Le coût du poste est évalué à 40 000 € en année pleine.**
- **Modifie le tableau des emplois en conséquence.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-02

OBJET

**Création de poste référent
métier et informatique
pour le réseau des
bibliothèques de CCA**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 29

- pouvoirs 12

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DUJAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON.

Absents excusés ayant donné pouvoir

B. ACCART (pouvoir donné à N. BOURGEOIS),
S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER)
N. ZIEGLER (pouvoir donné à G. LE MEUR).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. BELLEC expose qu'en 2012 CCA a fait le choix de la convergence informatique des bibliothèques comme préalable à une prise de compétence plus globale, validée dans le projet de territoire voté en février 2016. Dans ce cadre, une étude de convergence informatique a été réalisée pour la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'un Système d'Information et de Gestion des Bibliothèques (SIGB), d'un portail documentaire Web, d'un système de gestion des terminaux publics et d'équipements RFID pour les bibliothèques de CCA. Le RFID est un dispositif de portail physique permettant de réaliser les prêts et retours en libre-service, de faire les inventaires, ce qui facilite le développement d'autres activités pour les bibliothécaires, notamment les médiations.

Ce projet est en effet totalement novateur au niveau du territoire et permettra le développement d'un nouveau service aux usagers : ceux-ci pourront également consulter les fiches notices des livres par internet, emprunter les documents par internet, connaître leur disponibilité, rendre l'ouvrage où ils le souhaitent, accéder à des ouvrages en ligne (livres, musique, ...), etc. Le schéma directeur informatique en découlant a été validé par le conseil communautaire du 12 mai 2016, ainsi que la notification des marchés : 4 lots pour un montant de 405 585 € HT.

Afin de permettre l'installation du système et de son fonctionnement de façon pérenne et optimale, il convient de disposer des ressources humaines nécessaires, ce qui n'est pas le cas actuellement à CCA, pour :

- Déployer le projet :
 - Prise de connaissance des cahiers des charges et des offres des prestataires retenus ;
 - Pilotage des projets de déploiement des différents outils (fonction de chef de projet, interlocuteur principal des prestataires) : paramétrages, migrations, tests, recettes ;
 - Coordination et animation des groupes de travail réunissant les différentes bibliothèques pour la définition du paramétrage et du fonctionnement du système ;
 - Assistance aux professionnels et aux bénévoles, gestion de l'accompagnement au changement.

- Assurer son administration fonctionnelle :
 - Accompagnement des bibliothèques dans leur usage quotidien du système d'information ;
 - Administration fonctionnelle du système d'information.

Il convient donc de disposer d'un animateur du réseau des bibliothécaires sur l'aspect numérique.

Considérant les avis favorables de la commission culture du 17 mai 2016 et de la commission finances / ressources humaines / marchés publics du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016, Ayant entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré,

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **Décide de créer un poste de catégorie B pour le recrutement d'un agent ayant un niveau de qualification de bac +2 métiers des bibliothèques, avec une grande maîtrise des nouvelles technologies, à pourvoir au 1^{er} septembre 2016. Le coût de poste (35 000 euros annuel) serait en conséquence inscrit au budget supplémentaire 2016 pour 4 mois soit environ 12 000 €. Ce poste de « référent métier et informatique » serait ouvert en priorité aux bibliothécaires en poste sur le territoire de CCA.**
- **Modifie en conséquence le tableau des emplois.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-03

OBJET

**Révision du montant de la
cotisation versée à
Quimper Cornouaille
développement pour
l'année 2016**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 30

- pouvoirs 11

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DUJAFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

B. ACCART (pouvoir donné à N. BOURGEOIS),
S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DEROVOUT),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER)

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DEROVOUT

M. FIDELIN expose que par un courrier daté du 15 octobre 2015, M. le Président de CCA a sollicité auprès de M. le Président de Quimper Cornouaille Développement l'exonération de la cotisation au titre des actions de développement économique de l'agence pour l'année 2016 considérant que la cotisation versée en 2015 (25 336,50 €) n'a pas trouvé de contrepartie en termes d'actions de développement économique compte tenu de la réintégration au sein de Quimper Communauté des effectifs chargés de ces actions.

Le conseil communautaire de CCA a donc été invité à délibérer sur une participation prévisionnelle à l'agence en 2016 à hauteur de 73 524 € dont :

- 24 508 € au titre du tourisme
- 17 155,60 € au titre de l'urbanisme
- 31 860,40 € au titre des autres missions de l'agence
- 0 € au titre de l'économie (au lieu de 24 508 €)

Il apparaît que cette décision est cependant difficile à défendre vis-à-vis de QCD parce qu'elle revient à considérer qu'un membre d'une association peut librement décider du montant de sa cotisation. Le montant appelé par l'agence au titre de 2016 est de 101 296 € (soit 2 € / habitant population totale légale 2015). Ce montant ne fait plus l'objet d'un fléchage vers les différentes fonctions de l'agence à l'exception de la mission tourisme, cette dernière ne concernant pas tous les EPCI (ceux de l'ouest Cornouaille en étant exonérés du fait de l'existence d'une structure dédiée – l'A OCD).

Pour ce qui concerne le choix des actions que CCA demanderait à QCD de mettre en œuvre en 2016 (article 2 de la convention de partenariat), les 8 actions suivantes seraient retenues :

- Observatoire socio-démographique
- Observatoire économique
- Observatoire de l'habitat
- Observatoire énergie-climat
- Sensibilisation aux PLUI et aux évolutions des documents de planification
- Suivi des référentiels fonciers
- Assistance à la réponse aux appels à projet en matière d'aménagement du territoire
- Sensibilisation au Profil Climat Energie du Territoire (PCET)

Il est donc proposé une inscription budgétaire complémentaire de 27 772 € pour l'acquittement de la cotisation appelée par QCD (montant légèrement plus élevé que les 24 508 € prévu car ce montant avait été calculé sur la base de la population municipale)

Considérant les avis favorables de la commission économie, emploi et tourisme réunie le 24 mai 2016, de la commission finances / RH / marchés du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016, Ayant entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré,

A 26 voix pour, 0 voix contre, 15 abstentions (M. NICOLAS, M. BESOMBES, M. ECHIVARD, Mme LEMONNIER, Mme BAQUE, M. BELLEC, M. DERVOUT, M. DION, Mme BANDZWOLEK, M. PAGNARD, M. MARTIN, Mme TALBOT, Mme LE GAC, Mme SCAER JANNEZ, M. CALVARIN)

Le conseil communautaire :

- **approuve le versement d'un montant complémentaire de subvention de 27 772 € à Quimper Cornouaille Développement pour l'année 2016.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-04

OBJET

**Versement d'une avance
remboursable à la SARL
COURTIN**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 30

- pouvoirs 11

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DUJAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

B. ACCART (pouvoir donné à N. BOURGEOIS),
S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. FIDELIN expose que la Conserverie Courtin, créée en 1893, est la plus ancienne conserverie de Concarneau.

Elle est spécialisée dans la fabrication de recettes traditionnelles à base de produits de la mer (soupes, rillettes de poissons, confits de noix de Saint-Jacques, plats préparés, sauces...).

Son projet consiste en la construction d'une nouvelle usine de 1 877 m² sur un terrain de 5 925 m² situé ZA Kermao à Trégunc. Cette usine sera composée d'une unité de production de 1 327 m² ainsi que d'un espace de visite avec musée, galerie de visite sur la production, salle d'accueil de groupes et magasin afin de mettre l'accent sur le tourisme industriel.

Le budget prévisionnel du bâtiment est de 2 902 000 € HT. Le budget prévisionnel des équipements de production est estimé à 550 000 € HT.

Les travaux ont démarré à la fin du mois de février et doivent s'étaler sur 10 mois pour se terminer fin décembre 2016.

Conformément au règlement des avances remboursables de CCA, il serait proposé, sous réserve de l'autorisation de la Région qui sera demandée sur la base de la présente délibération, le versement d'une avance remboursable aux caractéristiques suivantes :

- Montant : 250 000 € (correspondant à 10% des investissements immobiliers plafonnés à 200 000 € + 20 % des investissements matériels plafonnés à 50 000 €)
- Durée de remboursement : 6 ans
- Différé de remboursement : 1 an
- Date de versement : 1^{er} octobre 2016 (le solde disponible de l'enveloppe des avances remboursables ne permettant pas un versement immédiat)

Le comité expert réuni le 18 mai 2016 a émis un avis favorable (4 avis favorables).

Considérant les avis favorables de la commission économie, emploi et tourisme réunie le 24 mai 2016, de la commission finances / RH / marchés du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016, Ayant entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré,

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **approuve le versement d'une avance de 250 000 € sans intérêt ni garantie, remboursable sur une durée de six ans dont un an de différé à la conserverie Courtin ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente ainsi que tout document en relation avec cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-05

OBJET

**Versement d'une avance
remboursable à la SARL
Boulangerie LE ROUX**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 30

- pouvoirs 11

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DUJAFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

B. ACCART (pouvoir donné à N. BOURGEOIS),
S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DEROVOUT),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DEROVOUT

M. FIDELIN expose que la boulangerie Le Roux a été créée en 1998 à Concarneau où elle a repris les anciens locaux de la station TOTAL. En 2002, elle étend ces locaux portant leur surface de 200 à 450 m² et effectue ses premières recherches sur le pain précuit surgelé. En 2006, au terme de deux années de recherche, elle met au point un four industriel spécialement adapté à la pré-cuisson et ouvre un second magasin à Trégunc. Dans le même temps, ses locaux de Concarneau sont portés à une surface de 850 m².

En 2011, suite à la rupture d'un contrat d'approvisionnement avec un client de la grande distribution, la société Le Roux est placée en redressement judiciaire et fait l'objet d'un plan d'apurement pour une période de 10 ans. Elle doit se séparer de la majorité de ses effectifs et ferme son magasin de Trégunc pour faire face à ses besoins de trésorerie. Les gérants de la société forment alors le projet de fabriquer une baguette précuite surgelée haut de gamme équivalente à une « Tradition Française » : l'Avelann. Le succès de ce produit est important et la boulangerie Le Roux entend viser le référencement dans 610 points de vente d'ici à juin. Avec 36 salariés et le projet d'en recruter 24 supplémentaires, la société doit procéder sans délai à des investissements immobiliers et matériels d'un montant global légèrement supérieur à 250 000 €HT. Les investissements matériels, d'un montant de 198 664 €HT correspondent à l'acquisition d'équipements de fabrication et de cuisson. Les investissements immobiliers, d'un montant de 56 500 €HT, correspondent à la transformation de bureaux en laboratoire de boulangerie et à l'agrandissement de la salle de conditionnement.

Conformément au règlement des avances remboursables de CCA, il serait proposé le versement d'une avance remboursable aux caractéristiques suivantes :

- Montant : 45 000 € (correspondant à un arrondi de 10% des investissements immobiliers + 20 % des investissements matériels)
- Durée de remboursement : 6 ans
- Différé de remboursement : 1 an
- Date prévisionnelle de versement : 1^{er} juillet 2016

Il est précisé que la commission permanente du conseil régional réunie le 19 novembre 2015 a d'ores et déjà autorisé CCA à octroyer cette aide. Le comité expert réuni le 18 mai 2016 a émis un avis très réservé à défavorable (2 avis défavorables + 2 avis très réservés/4 membres ayant exprimé un avis).

**Considérant les avis favorables de la commission économie, emploi et tourisme réunie le 24 mai 2016 (7 pour/1 contre /1 abstention), de la commission finances / RH / marchés du 27 mai 2016 (2 contre et 5 pour) et du bureau communautaire du 7 juin 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 26 voix pour, 12 voix contre (M. FICHOU, M. JEANNES, Mme LEMONNIER, Mme LE GAC, Mme LE BRIGAND, M. MARTIN, Mme JAFREZZOU, M. BOURGEOIS, M. ACCART, Mme GOAER, Mme SALOMON, Mme APRILE), 3 abstentions (M. LE NAOUR, Mme BANDZWOLEK, M. BELLEC),

Le conseil communautaire :

- **approuve le versement d'une avance de 45 000 € sans intérêt ni garantie, remboursable sur une durée de six ans dont un an de différé à la SARL Boulangerie Le Roux sous réserve de la production, par le bénéficiaire, des attestations de prêts bancaires. Il est à noter que ces prêts ont été accordés depuis la commission (attestations reçues le 30 mai 2016).**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente ainsi que tout document en relation avec cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-06

OBJET

**Avenant à la convention
d'avance remboursable
avec la société JB OCEANE**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 30

- pouvoirs 11

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DUJAFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

B. ACCART (pouvoir donné à N. BOURGEOIS),
S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. FIDELIN expose que par délibération n°2013/12/12-01, CCA a décidé le versement d'une avance remboursable d'un montant de 90 000 € à la SARL JB OCEANE pour la réalisation d'un programme d'investissements immobiliers (la construction d'un nouvel atelier de fabrication) au lieu-dit La Boissière à Concarneau.

Cette avance remboursable fait l'objet d'un remboursement trimestriel de 4 500 € depuis juin 2015, l'échéancier prenant fin en mars 2020. Cependant, le programme d'investissements n'a pas encore été engagé à ce jour faute d'avoir obtenu les financements bancaires attendus.

De ce fait, il est proposé de prolonger de deux années le calendrier de réalisation de ce programme d'investissements à l'article 2 de la convention, soit jusqu'au 31/12/2017.

Il est précisé que le calendrier de remboursement de l'entreprise n'est pas modifié.

**Considérant les avis favorables de la commission économie, emploi et tourisme réunie le 24 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **Approuve la prorogation de deux années de la convention d'avance remboursable ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant afférent ci-annexé ainsi que tout document en relation avec cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-07

OBJET

**Avenant de prorogation au
traité de concession du
parc d'activités de Colguen**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 30

- pouvoirs 11

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DUJAFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

B. ACCART (pouvoir donné à N. BOURGEOIS),
S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DEROVOUT),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DEROVOUT

M. FIDELIN expose que la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille et la Société d'aménagement du Finistère (SAFI) ont signé le 14 juin 2006 une concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du parc d'activités de Colguen à Concarneau.

Cette convention de concession d'une durée de 10 ans arrivant à échéance, il est proposé de la proroger jusqu'au 31 décembre 2016, pour la faire coïncider avec la date à laquelle CCA deviendra compétente pour toutes les zones économiques du territoire dans le cadre de la loi NOTRe.

**Considérant les avis favorable de la commission économie, emploi et tourisme réunie le 24 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 39 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (M. DERVOUT, Mme LE GAC),

Le conseil communautaire :

- **Approuve la prorogation du traité de concession du parc d'activités de Colguen au 31 décembre 2016 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant afférent ainsi que tout document en relation avec cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-08

OBJET

**Approbation du nouveau
bilan financier de la ZA du
Restou (annulation de la
délibération du 20/02/14)**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31

- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. FIDELIN expose que CCA a prévu la réalisation de parcs d'activités économiques artisanales dans plusieurs communes membres. Ces parcs sont mentionnés dans le document d'orientations et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale (p.21) ainsi que dans le projet de territoire (p.22). Le conseil communautaire, invité à approuver le dossier de permis d'aménager de la ZA du Restou à Tourc'h le 20 février 2014, a adopté le budget prévisionnel de l'opération avec :

- Un prix de vente à 19,50 €/m² tenant compte de l'aide départementale à la commercialisation des parcs d'activités situés dans des communes non traversées par la voie express (2,50 €/m²)
- Une participation de CCA à hauteur de 5 €/m² cessible, le montant de cette participation ayant « vocation à s'appliquer à l'ensemble des futurs parcs d'activités artisanaux »

Ce budget était présenté de la manière suivante.

DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT	
Acquisitions et frais fonciers	45 100 €	Cessions foncières	161 986 €	Prix de cession € HT
Acquisitions foncières	41 000 €	(7 363 m ² de terrain cessible)		
Frais de notaires	4 100 €	Lot 1 (Pâtisseries Gourmandes) - 2 992 m ²	65 824 €	22,00 €
		Lot 2 - 1 000 m ²	22 000 €	22,00 €
Etudes, maîtrise d'œuvre et suivi	22 680 €	Lot 3 - 1 000 m ²	22 000 €	22,00 €
Etudes/ permis d'aménager / maîtrise d'œuvre	21 180 €	Lot 4 - 1 045 m ²	22 990 €	22,00 €
Coordination SPS	1 500 €	Lot 5 - 1 326 m ²	29 172 €	22,00 €
Travaux lotissement	91 500 €			Remarque: le prix réellement payé par l'acquiesneur est de 19,50 € : aide du CSD9 pour la commercialisation des parcs situés dans des communes non traversées par la voie express (2,50 €/m ²)
Terrassement - empierrement - revêtement	34 000 €			
Réseaux	56 000 €			
Espaces verts	1 500 €			
		Participations	70 194 €	
Travaux extension réseaux	32 500 €	CCA (5 €/m ² cessible)	36 815 €	
Extension des réseaux	32 500 €	Commune	33 379 €	
Frais financiers	40 400 €			
Frais financiers sur emprunt (emprunt de 132 500 € sur 15 ans à 4%)	40 400 €			Prix de revient global (inclus extension réseaux)
				32 €
TOTAL DEPENSES	232 180 €	TOTAL RECETTES	232 180 €	

Il convient aujourd'hui de réviser ce budget prévisionnel d'opération pour tenir compte des faits suivants :

- Les dernières estimations au stade DCE (dossier de consultation des entreprises) portent le coût des travaux à 149 007 € HT (au lieu de 124 000 € HT estimés au stade du permis d'aménager) y compris les frais d'extension des réseaux évalués à 29 607,50 € HT, soit un montant supplémentaire de 25 007 € HT
- L'aide départementale à la commercialisation des parcs d'activités non traversés par la voie express (2,50 €/m² cessible) a été supprimée en raison de l'application de la Loi NOTRe.
- Un prix de vente à 22€/m² est inadapté et risque de faire échec à la commercialisation des lots.

Il serait donc proposé au conseil communautaire d'abroger la délibération n°2014/02/20-03 en considération du budget prévisionnel/plan de financement suivant :

DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT	Prix de vente € HT/m ²
Acquisitions et frais fonciers	45 100 €	Cessions foncières	110 070 €	
Acquisitions foncières	41 000 €	(7 338 m ² de terrain cessible)		
Frais de notaires	4 100 €	Lot 1 - 2 967 m ²	44 505 €	15,00 €
Etudes, maîtrise d'œuvre et suivi	22 680 €	Lot 2 - 1 000 m ²	15 000 €	15,00 €
Etudes/ permis d'aménager / maîtrise d'œuvre	21 180 €	Lot 3 - 1 000 m ²	15 000 €	15,00 €
Coordination SPS	1 500 €	Lot 4 - 1 045 m ²	15 675 €	15,00 €
Travaux	149 007 €	Lot 5 - 1 326 m ²	19 890 €	15,00 €
Lot 1 - terrassement, revêtement, espaces verts	52 208 €			
Lot 2 - réseaux fluides	65 703 €			
lot 3 - télécommunications	10 584 €			
Electricité (SDEF)	20 512 €			
<i>Les coûts liés à l'extension des réseaux, estimés à 29 607,50 €HT, sont inclus dans le lot n°2</i>				
<i>Les frais financiers (emprunt) ne sont pas valorisés</i>				
		Participation équilibre opération	106 717 €	
		CCA	106 717 €	
				Prix de revient global (€/m² cessible)
				30 €
TOTAL DEPENSES	216 787 €	TOTAL RECETTES	216 787 €	

Par ailleurs, une demande de permis d'aménager modificatif serait déposée de manière à permettre l'implantation d'un transformateur au sein du lot n°1 : cette solution technique n'avait pas été envisagée par le SDEF dans un premier temps ; elle permet de réduire le poste électricité de 48 500 € à 20 512 €.

Considérant les avis favorable de la commission économie, emploi et tourisme réunie le 24 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **Approuve la prorogation du traité de concession du parc d'activités de Colguen au 31 décembre 2016 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document en relation avec cette affaire,**
- **Annule la délibération n°DELIB_2014-02-20-03 du 20 février 2014.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le

ID : 029-242900769-20160623-20160623_08-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-09

OBJET

**Reprise et Affectation des
résultats de l'exercice 2015**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31

- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. BELLEC expose que le résultat cumulé pour l'exercice 2015 s'établit ainsi :

Budget principal	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	1 158 137,32	0,00	1 434 144,35	2 592 281,67
Fonctionnement	4 755 882,87	4 755 882,87	4 686 877,02	4 686 877,02
Total	5 914 020,19	4 755 882,87	6 121 021,37	7 279 158,69

Budget Transport	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	510 774,53	0,00	-261 834,80	248 939,73
Fonctionnement	199 155,14	0,00	-256 339,82	-57 184,68
Total	709 929,67	0,00	-518 174,62	191 755,05

Budget ZAE	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	391 945,06	0,00	-676 304,44	-284 359,38
Fonctionnement	453 883,62	453 883,62	513 649,25	513 649,25
Total	845 828,68	453 883,62	-162 655,19	229 289,87

Budget Pépinière Eco	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	24 991,30	0,00	-367 130,13	-342 138,83
Fonctionnement	37 666,88	0,00	-10 683,94	26 982,94
Total	62 658,18	0,00	-377 814,07	-315 155,89

Budget Ateliers Relais	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	280 304,54	0,00	11 035,88	291 340,42
Fonctionnement	21 396,62	0,00	-5 101,29	16 295,33
Total	301 701,16	0,00	5 934,59	307 635,75

Budget SPANC	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	44 032,23	0,00	31 427,90	75 460,13
Fonctionnement	41 508,36	41 508,36	11 468,50	11 468,50
Total	85 540,59	41 508,36	42 896,40	86 928,63

Budget CLIC	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	8 302,83	0,00	2 110,93	10 413,76
Fonctionnement	6 384,38	0,00	10 990,34	17 374,72
Total	14 687,21	0,00	13 101,27	27 788,48

Budget MCP	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	41 708,50	0,00	-155 651,52	-113 943,02
Fonctionnement	11 559,60	0,00	-7 692,23	3 867,37
Total	53 268,10	0,00	-163 343,75	-110 075,65

Budget Ordures Ména	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	0,00	0,00	105 301,41	105 301,41
Fonctionnement	0,00	0,00	909 215,32	909 215,32
Total	0,00	0,00	1 014 516,73	1 014 516,73

Total général	7 987 633,78	5 251 274,85	5 975 482,73	8 711 841,66
----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

- Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2015 sont les suivants :

BUDGET : PRINCIPAL

Excédent d'investissement :	2 592 281,67 €
Excédent de fonctionnement :	4 686 877,02 €
<hr/>	
Excédent de financement :	7 279 158,69 €

- Il est proposé l'excédent de fonctionnement du budget principal à la section d'investissement au compte 1068 pour 4 686 877,02 €

- Il est proposé d'affecter l'excédent d'investissement du budget principal à la section d'investissement au compte 001 pour 2 592 281,67 €

BUDGET : ATELIERS RELAIS

Excédent d'investissement :	291 340,42 €
Excédent de fonctionnement :	16 295,33 €
<hr/>	
Excédent de financement :	307 635,75 €

- Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget ateliers relais à la section de fonctionnement au compte 002 pour 16 295,33 €

- Il est proposé d'affecter l'excédent d'investissement du budget ateliers relais à la section d'investissement au compte 001 pour 291 340,42 €

BUDGET : ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Déficit d'investissement :	-284 359,38 €
Excédent de fonctionnement :	513 649,25 €
<hr/>	
Excédent de financement :	229 289,87 €

- Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget zones d'activités économiques à la section d'investissement au compte 1068 pour 513 649,25 €

- Il est proposé de reprendre le déficit d'investissement du budget zones d'activités économiques à la section d'investissement au compte 001 pour 284 359,38 €

BUDGET : SPANC

Excédent d'investissement :	75 460,13 €
Excédent de fonctionnement :	11 468,50 €
<hr/>	
Excédent de financement :	86 928,63 €

- Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget SPANC à la section d'investissement au compte 1068 pour 11 468,50 €

- Il est proposé d'affecter l'excédent d'investissement du budget SPANC à la section d'investissement au compte 001 pour 75 460,13 €

BUDGET : TRANSPORT

Excédent d'investissement :	248 939,73 €
Déficit de fonctionnement :	- 57 184,68 €
<hr/>	
Excédent de financement :	191 755,05 €

- Il est proposé de reporter le déficit de fonctionnement du budget Transport à la section de fonctionnement au compte 001 pour 57 184,68 €
- Il est proposé d'affecter l'excédent d'investissement du budget Transport à la section d'investissement au compte 001 pour 248 939,73 €

BUDGET : PEPINIERE ECOPOLE

Déficit d'investissement :	-	342 138,83 €
Excédent de fonctionnement :		26 982,94 €
<hr/>		
Déficit de financement :	-	315 155,89 €

- Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget pépinière écopôle à la section de fonctionnement au compte 002 pour 26 982,94 €
- Il est proposé de reprendre le déficit d'investissement du budget pépinière écopôle à la section d'investissement au compte 001 pour 342 138,83 €

BUDGET : CLIC

Excédent d'investissement :		10 413,76 €
Excédent de fonctionnement :		17 374,72 €
<hr/>		
Excédent de financement :		27 788,48 €

- Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget CLIC à la section de fonctionnement au compte 002 pour 17 374,72 €
- Il est proposé d'affecter l'excédent d'investissement du budget CLIC à la section d'investissement au compte 001 pour 10 413,76 €

BUDGET : MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITE

Déficit d'investissement :	-113 943,02 €
Excédent de fonctionnement :	3 867,37 €
<hr/>	
Déficit de financement :	-110 075,65 €

- Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget maintien du commerce de proximité à la section de fonctionnement au compte 002 pour 3 867,37 €
- Il est proposé de reprendre le déficit d'investissement du budget maintien du commerce de proximité à la section d'investissement au compte 001 pour 113 943,02 €.

BUDGET : ORDURES MENAGERES

Excédent d'investissement :		105 301,41 €
Excédent de fonctionnement :		909 215,32 €
<hr/>		
Excédent de financement :		1 014 516,73 €

- Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget ordures ménagères à la section de fonctionnement au compte 002 pour 517 182 € et le solde au compte 1068 en investissement pour 392 033,32 €
- Il est proposé de reprendre l'excédent d'investissement du budget ordures ménagères à la section d'investissement au compte 001 pour 105 301,41 €

**Considérant les avis favorable de la commission finances / ressources humaines / marchés publics du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **adopte ces affectations de résultats de l'exercice 2015.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le

ID : 029-242900769-20160623-20160623_09-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-10

OBJET

**Budget Supplémentaire
2016 – Budget principal**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31
- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. BELLEC expose que le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2016 ont été transmis avec la note de synthèse.

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 542 112,00 € et en section d'investissement à la somme de 6 929 540,19 €.

Budget Principal			
Section : fonctionnement			
Dépenses de fonctionnement			
Crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement			1 149 654,16
	Services:	01 - Ressources Humaines	
Réajustement frais de déplacement agent (prévision basée sur 1 seul animateur)	011	/01/6251-311-HV1	1 400,00
Poste de référent métier Accompagnement SIGB	012	Divers 012-311-3212	12 500,00
Mutualisation FIN : transferts personnels service commun FINANCES au 01/04/2016	012	Divers 012-020	175 750,00
Mutualisation RH : transferts personnels service commun RH au 01/07/2016	012	Divers 012-020	193 000,00
Mutualisation MARCHES : transferts personnels service commun commandé publique au 01/10/2016	012	Divers 012-020	50 100,00
Effectifs saisonniers supplémentaires Musée de Pont-Aven - 2 ETP	012	Divers 012-322-3221	34 000,00
0,5 ETP remplacement maître nageur (coût année pleine)	012	Divers 012-413	13 300,00
1 ETP supplémentaire - remplacement agent d'accueil et d'entretien des piscines et entretien des bâtiments (ar)	012	Divers 012-413	34 600,00
0,5 ETP supplémentaire - remplacements entretien bâtiments	012	Divers - 012-020	17 300,00
Renouvellement CDD agent DSI jusqu'au 31/12/2016 (+ 6 mois) du fait des nouvelles communes dans le servic	012	Divers - 012-020	8 850,00
Remplacement congé maternité assistante DGA	012	Divers - 012-020	17 700,00
Réajustement cotisations retraites CNRACL	012	Divers - 012-020	1 000,00
Réajustement cotisations sociales - Service ADS	012	Divers 012-810-8102	25 000,00
Ajustement CNAS	012	Divers - 012	4 580,00
Subvention FEET octroyée au CDG 29	65	/01/65737-020	1 500,00
Réajustement des honoraires et frais médicaux compte tenu des dossiers incapacité croissants	012	Divers - 012	2 500,00
Facturation des mises à disposition - Solde 2015 réglé sur l'exercice 2016	012	Divers - 012	30 000,00
Formation responsable SIG	011	/01/6184-820	1 400,00
Formation évacuation incendie	011	/01/6184-322-3221	1 200,00
Formation accueil des publics	011	/01/6184-020	3 840,00
Formation 8 administrateurs logiciel de caisse ELISATH - Piscines	011	/01/6184-413	1 500,00
Formation FININDEV - Finances	011	/01/6184-020	2 868,00
Formation ENI service - DSI	011	/01/6184-020	2 016,00
Recyclage CEP MNS	011	/01/6184-413-403	300,00
Mise à disposition du coordinateur culturel de la ville de Concarneau pour 20 % (01/09/2016)	012	/01/ Divers 012	3 700,00
Réajustement Masse salariale (hausse du point d'indice)	012	/01/ Divers 012	12 967,00
	Services:	02 - Finance	
Participation d'équilibre du budget principal au budget Transport		657364	161 337,68
Participation d'équilibre du budget principal au budget Maintien de commerce de proximité		6521/90	7 163,48
	Services:	04 - Economie Tourisme	
Réajustement subvention QCD	65	/04/6574-90	27 772,00
Subvention "Entreprendre au Féminin"	65	/04/6574-90	1 500,00
Mission de Transfert des Offices de Tourisme	011	/04/617-95	30 000,00

	Services:	051 - Musée Pont-Aven	
Achat de petit équipement factures reportées en 2015	011	/051/60632-322-3221	10 000,00
Hausse des besoins de fournitures administratives pour équiper les nouveaux bureaux	011	/051/6064-322-3221	3 000,00
Réimpression tickets d'entrée musée et sacs pour boutique	011	/051/6068-322-3221	10 000,00
Hausse des achats pour la boutique du Musée de Pont-Aven (recettes affectées)	011	/051/6078-322-3221	90 000,00
Prestation Brinks et Réalisation d'un audioguide en Breton	011	/051/6111-322-3221	10 000,00
Partenariats Medias Musée de Pont-Aven	011	/051/6231-322-3221	5 000,00
Campagne de prise de vue et achat de Visuels pour livres jeunesse	011	/051/6238-322-3221	3 000,00
Affranchissement 2èm lettre info + vernissage LEROUX + DP LEROUX	011	/051/6261-322-3221	7 000,00
	Services:	06 - Piscines	
Vêtements de travail Piscine Atlantide	011	/06/60636-413-403	1 200,00
Vêtements de travail Piscine Rozanduc	011	/06/60636-413-404	600,00
Réparation Autolaveuse Rozanduc	011	/06/61568-413-404	2 000,00
Pénalités s/ travaux Atlantide	67	/06/6711-413-403	15 500,00
	Services:	07 - Culture	
Etude portage de projet de création d'un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle)	011	/07/617-020	20 000,00
	Services:	08 - Social	
Location local FABLAB à partir de septembre 2016 (Contrat de Ville)	011	/08/6132-523-5233	1 200,00
	Services:	10 - Aménagement	
Aide aux particuliers rénovation habitat (financé par une recette équivalente)	011	/10/6111-70	28 000,00
Travaux sur le terrain d'accueil des gens du voyage, facture plus importante	011	/10/61521-70	3 500,00
	Service :	16 - Direction Générale	
Remboursement des frais du Président (Convention Remboursement de frais Mairie / CCA)	011	/16/6532-020	3 500,00
	Service :	17 - Marchés	
Assurance Œuvres en dépôt à l'année et Œuvres Exposition permanente	011	/17/6161-322-3221	13 500,00
	Service :	18 - Bâtiment	
Entretien/Finition du bâtiment musée de Pont Aven (complément)	011	/18/615221-321-3211	2 400,00
Frais de gardiennage musée de la pêche (complément)	011	/18/61114-322-3222	1 000,00
Frais de nettoyage du musée de la Pêche (complément)	011	/18/6283-322-3222	2 200,00
Combustible Rozanduc (complément)	011	/18/60621-413-404	10 000,00
	Service :	20 - Informatique	
Adhésion logiciel commun gestion de la demande : CREHA QUEST	011	/20/638	3 100,00
Location terminal bancaire Musée Pont-Aven	011	/20/61358-322-3221	700,00
Plateforme SBS Adista	011	/20/61561-020	600,00
	Service :	21 - Communication	
Subvention Radio Harmonie	65	/21/6574-020	1 500,00
Traduction expositions 2017 et Agence de presse 2èm marché	011	/21/6111-322-3221	9 000,00
Réimpression plan musée, affiches, kakémono façade et 2èm expo en octobre	011	/21/6236-322-3221	8 510,00
Campagne d'hygiène Atlantide	011	/21/6236-413-403	3 000,00

Crédits retirés en dépenses de fonctionnement: - 796 599,66

	Services:	02 - Finance	
Réajustement participation budget Ordures ménagères	65	/02/6521-812	- 186 851,00
Baisse de la participation d'équilibre du budget principal au budget CLIC	65	/02/6521-64	- 3 621,72
Participation du Budget Principal au Budget Pépinière/écopôle	65	/02/6521-90	- 26 982,94
Réduction de l'Attribution de Compensation versée aux communes suites aux transferts	014	/02/73921-01	- 398 089,00
	Services:	01 - RH	
Réajustement prévision masse salariale RAM (3èm animateur RAM prévu sur 1 année pleine au BP 2016)	012	/01/ Divers 012 - 64 -643	- 15 455,00
Réajustement prévision masse salariale suite au départ de la DRH	012	/01/ Divers 012 - 6411	- 17 600,00
	Services:	10 - Aménagement	
Diminution enveloppe Prêt à taux Zéro car non sollicité en 2016	65	/10/6574842-70	- 55 000,00
	Services:	16 - Direction Générale	
Réajustement des crédits Alimentation	011	/16/60623-020	- 4 000,00
Réajustement des crédits Affranchissement (Désormais répartis par service)	011	/16/6261-020	- 10 000,00
Etude Assainissement Eau pluviale - Réajustement des crédits 2016	011	/16/617-811-8112	- 78 000,00
	Services:	23 - Urbanisme	
Réajustement des frais d'affranchissement du service Urbanisme	011	/23/6261-810-8102	- 1 000,00

Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice 189 057,50

Virement à la section d'investissement 023/01 189 057,50

Total dépenses de fonctionnement : 542 112,00

Recettes de fonctionnement			
Crédits supplémentaires en recettes de fonctionnement :			933 165,00
	Services:	01 - RH	
Part de l'assurance statutaire sur les dossiers d'incapacité maladie - équipements aquatiques	013	01/413/6459	22 000,00
Part de l'assurance statutaire sur les dossiers d'incapacité maladie - entretien bâtiment	013	01/18/6459	14 000,00
Part de l'assurance statutaire - secrétariat DGA	013	01/020/6459	10 050,00
remises à disposition des agents FINANCES auprès de la commune de NEVEZ	74	01/020/7478	17 979,00
	Services:	02 - Finances	
Produit supplémentaire notifié en 2016 concernant l'IFER	73	/02/73114-01-HV1	4 187,00
Ajustement de la TASCOM en fonction du notifié 2016	73	/02/73113-01-HV1	3 462,00
Ajustement des compensations fiscales taxes ménages (notifié 2016)	73	/02/73111-01-HV1	138 150,00
Ajustement des compensations fiscales TP / CFE (notifié 2016)	74	/02/748314-01-HV1	5 953,00
Refacturation des services administratifs au budget annexe OM	70	/02/70848-812-HV1	430 884,00
	Services:	04 - Economie Tourisme	
Convention Assisies des Entreprises avec Trégunc - Refacturation des frais d'organisation	74	/04/74741-95	6 000,00
	Services:	051 - Musée Pont-Aven	
Hausse des prévisions des recettes d'entrées du Musée de Pont-Aven	70	/051/70622-322-3221	60 000,00
Hausse des recettes de la boutique du Musée de Pont-Aven (en lien avec la hausse des dépenses pour le	70	/051/70882-322-3221	170 000,00
Convention Traou Mad / Musée de Pont-Aven	74	/051/7478-322-3221	17 000,00
	Services:	08 - Social	
Recettes supplémentaires liées à des actions du CISPD (Centre Intercommunal de Sécurité et Prévention de l	74	/08/74718-523-5232	3 500,00
	Services:	10 - Aménagement	
Participation du Département pour financer les aides aux particuliers	74	/10/74718-70	30 000,00
Crédits retirés en recettes de fonctionnement :			- 391 053,00
	Services:	02 - Finances	
Ajustement de la CVAE en fonction du notifié 2016	73	/02/73114-01-HV1	- 121 247,00
Ajustement Dotation d'intercommunalité (notifié 2016)	74	/02/74124-01-HV1	- 24 642,00
Ajustement Dotation de compensation des groupements (notifié 2016)	74	/02/74126-01-HV1	- 3 690,00
Ajustement Compensation au titre de la TH (notifié 2016)	74	/02/74835-01-HV1	- 59 934,00
	Services:	01 - RH	
Pas de recettes directes liées au service commun Urbanisme mais une réduction de l'Attribution de	70	/01/70848-810-8102	- 73 000,00
	Services:	10 - Aménagement	
Notification de la subvention du Département (contrat de territoire) inférieure à la prévision	74	/10/7473-70	- 5 000,00
	Services:	16 - Direction générale	
Subventions perçues en 2017 et non 2016 - Etude Assainissement / Eau pluviale	74	/16/7473-811-8112	- 29 800,00
Subventions perçues en 2017 et non 2016 - Etude Assainissement / Eau pluviale	74	/16/74783-811-8112	- 73 740,00
Total recettes de fonctionnement :			542 112,00
Section : Investissement			
Dépenses d'investissement			
Crédits supplémentaires en dépenses d'investissement :			490 497,00
	Services:	02 - Finances	
Décalage remboursement du Capital / Emprunt CTC	16	/02/1641-812	10 000,00
	Services:	04 - Economie Tourisme	
Etude de transfert des ZA	20	/04/2031-90	38 000,00
Frais d'études valorisation des étang de Rosporden	20	/04/2031-95	10 000,00
	Services:	051 - Musée Pont-Aven	
Achat de niveaux laser pour accrochage œuvres expos temporaires	21	/051/2183-322-3221	655,00
Commande de mobilier 2015 non reportée et commande de petit mobilier supplémentaire	21	/051/2183-322-3221	80 000,00
Crédits pour restauration d'œuvres de 2015 non reportées en 2016	23	/051/2316-322-3221	20 000,00
Levée de fonds SAFI pour la construction du Musée de Pont-Aven	23	/051/238-322-3221	150 000,00
	Services:	17 - Marchés	
Frais d'annonces et insertions - ajustement de la prévision	20	/17/2033-321-3212	540,00
	Services:	18 - Bâtiment	
Etagères pour recollement bureau ancien directeur Musée de la Pêche	21	/18/2184-322-3222	4 000,00
Pataugeoir / Filtration / Vidéo Surveillance / Pb de Chauffage Atlantide	21	/18/2138-413-403	10 000,00
Mise en sécurité accès de la toiture et Point de Fixation au plafond pour entretien chaudière bois Rozanduc	21	/18/2138-413-403	6 000,00
	Services:	19 - Garage	
Achat de 2 véhicules (DSI + RAM)	21	/19/2182-020	22 000,00

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le

ID : 029-242900769-20160623-20160623_10-DE

Services: 20 - Informatique			
Application mobile, dépôt de marques INPI, module de réservation DNGestion, droits films et photo parcours	20	/20/2051-322-3221	14 000,00
Extension Licences Kelio	20	/20/2051-020	3 042,00
Traceur HP	21	/20/2183-020	4 614,00
AMO SI Eau / Assainissement	20	/20/2051-811	20 000,00
AMO marché télécom / Etude marché territoire	20	/20/2031-020	15 000,00
Téléphone d'urgence Musée de Pont-Aven	21	/20/2183-322-3221	594,00
Testeur de câble réseau & fibre	21	/20/2183-020	2 747,00
PC et Suite Office - SAGE	21	/20/2183-811	1 500,00
PC portable et Suite Office - Musée Pont Aven	21	/20/2183-811	1 000,00
PC portable et Suite Office - Déchêts	21	/20/2183-811	1 000,00
5 Suites Office Musée Pont-Aven	20	/20/2051-322-3221	1 200,00
Batterie onduleur Salle maison des assos	20	/20/2051-020	500,00
Téléphonie - Formation SVI pour changement boîte vocale - Musée de Pont-Aven	20	/20/2183-322-3221	695,00
Téléphonie - Nouveaux téléphones DECT & fixes pour stock + licences supplémentaires	20	/20/2183-020	2 560,00
Seconde caisse Musée de Pont-Aven	21	/20/2183-322-3221	7 200,00
Logiciel seconde caisse Musée de Pont-Aven	20	/20/2051-322-3221	1 800,00
Remplacement caisse billetterie - Musée de la Pêche	21	/20/2183-322-3222	4 600,00
Achat de talkie Walkie pour Musée de la Pêche et Musée de Pont-Aven	21	/20/2183-322-3221&3222	250,00
Services: 21 - Communication			
Achat et pose d'un panneau 4x3 Atlantide	21	/21/2158-413-403	7 000,00
Services: 22 - Lecture publique			
Lecture publique - Frais d'étude Construction médiathèque de Tourc'h	20	/22/2031-321-3212	50 000,00
Crédits retirés en dépenses d'investissement :			- 81 500,00
Services: 04 - Economie Tourisme			
Installation de circuits de randonnée	21	/04/2152-95	- 1 500,00
Services: 18 - Bâtiment			
Sécurité électrique	21	/18/2138-322-3222	- 10 000,00
Services: 052 - Musée de la Pêche			
Etude chantier de collection	20	/052/2031-322-3222	- 70 000,00
Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice			6 520 543,19
Dépenses imprévues d'investissement (provision)		020	4 987 319,07
Restes à réaliser 2015		(voir pièce jointe)	1 533 224,12
Total dépenses d'investissement :			6 929 540,19

Recettes d'investissement			
Crédits supplémentaires en recettes d'investissement :			6 159,00
Services: 20 - Informatique			
Recettes DRAC 30% - SIGB (Décision 2016/04/26-03)	13	/20/1321-321-3212	6 159,00
Crédits retirés en recettes d'investissement :			- 35 000,00
Services: 052 - Musée de la Pêche			
Subvention FRAR	13	/20/1321-322-3222	- 35 000,00
Opérations de fin d'exercice et d'ordres budgétaires			6 958 381,19
Virement de la section de fonctionnement		021/01	189 057,50
Excédent de fonctionnement capitalisé en 2015		1068	4 686 877,02
Solde de la section d'investissement		R001	2 592 281,67
Emprunt d'équilibre		1641/01	- 509 835,00
Total recettes d'investissement :			6 929 540,19

Considérant les avis favorables de la commission finances / ressources humaines / marchés publics du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 40 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Mme LE MEUR),

Le conseil communautaire :

- adopte le budget supplémentaire du budget principal présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le

ID : 029-242900769-20160623-20160623_10-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-11

OBJET

**Budget Supplémentaire
2016 – ateliers relais**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31
- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. BELLEC expose que le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2016 ont été transmis avec la note de synthèse.

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 16 295,33 € et en section d'investissement à la somme de 76 937,75 €.

Budget Ateliers relais		
Section : fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement		
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		16 295,33 €
Virement à la section d'investissement	023/01	16 295,33
Total dépenses de fonctionnement :		16 295,33 €
Recettes de fonctionnement		
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		16 295,33 €
Résultat de fonctionnement reporté	R002	16 295,33 €
Total recettes de fonctionnement :		16 295,33 €
Section : Investissement		
Dépenses d'investissement		
Crédits supplémentaires :		76 938 €
Services: 18 - Bâtiments		
Provision pour travaux	2135	7 000 €
Bâtiment chantiers nautiques	2313	69 937,75 €
Total dépenses d'investissement :		76 937,75 €
Recettes d'investissement		
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		76 937,75 €
Emprunt d'équilibre	1641/01	- 230 698,00 €
Virement de la section de fonctionnement	021/01	16 295,33 €
Solde de la section d'investissement	R001	291 340,42 €
Total recettes d'investissement :		76 937,75 €

Considérant les avis favorables de la commission finances / ressources humaines / marchés publics du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- adopte le budget supplémentaire du budget ateliers relais présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-12

OBJET

**Budget Supplémentaire
2016 – zones d'activités
économiques**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31

- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. BELLEC expose que le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote. Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2016 ont été transmis avec la note de synthèse. Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en section d'investissement à la somme de 543 616,35 €.

Budget - Zones d'activités économiques			
Section : fonctionnement			
Dépenses de fonctionnement			
Crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement			7 200,00
Services: 18 - Bâtiment			
Dépenses pour bassin d'orage et débroussaillage prévues en 2015 et n	/18/61521-HV1		7 200,00
Opérations d'ordre et de fin d'exercice			- 7 200,00
Virement à la section d'investissement	023/01	-	7 200,00
Total dépenses de fonctionnement :			-
Section : Investissement			
Dépenses d'investissement			
Crédits supplémentaires en dépenses d'investissement			543 616,35
Services: 02 - Finances			
Déficit de la section d'investissement 2015 reporté		D001	284 359,38
Restes à réaliser 2015		(voir pièce jointe)	259 256,97
Total dépenses d'investissement :			543 616,35 €
Recettes d'investissement			
Opérations d'ordre et de fin d'exercice			543 616,35 €
Emprunt d'équilibre	1641/01		37 167,10 €
Virement de la section de fonctionnement	021/01	-	7 200,00 €
Excédent de fonctionnement reporté en investissement	R1068		513 649,25 €
Total recettes d'investissement :			543 616,35 €

Considérant les avis favorables de la commission finances / ressources humaines / marchés publics du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 40 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Mme LE MEUR),

Le conseil communautaire :

- adopte le budget supplémentaire du budget zones d'activités économiques présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-13

OBJET

**Budget Supplémentaire
2016 – SPANC**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31
- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. BELLEC expose que le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2016 ont été transmis avec la note de synthèse.

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section d'investissement à la somme de 86 928,63 €.

Budget - SPANC		
Section : Investissement		
Dépenses d'investissement		
Crédits supplémentaires :		86 928,63
	Services: SPANC	
Provisions pour travaux en section d'investissement	21/21355	86 928,63
Total dépenses d'investissement :		86 928,63
Recettes d'investissement		
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		86 928,63 €
Solde de la section d'investissement	R001	75 460,13 €
Excédent de fonctionnement reporté en investissement	R1068	11 468,50 €
Total recettes d'investissement :		86 928,63 €

Considérant les avis favorables de la commission finances / ressources humaines / marchés publics du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- adopte le budget supplémentaire du budget SPANC présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-14

OBJET

**Budget Supplémentaire
2016 – transport**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31
- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. BELLEC expose que le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote. Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2016 ont été transmis avec la note de synthèse. Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 161 337,68 € et en section d'investissement à la somme de 124 600 €.

Budget - Transport		
Section : fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement		
Crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement		104 153,00 €
Services: 12 - Transport		
Lignes budgété TTC / HT budget Transport (art. 6228)	/12/6228-HV1	100 000,00 €
Services: 17 - Marchés		
Annonces et insertion + 4 K€ annonce et insertion DSP 6231	/17/6231-HV1	4 000,00 €
Services: 01 - Ressources Humaines		
Revalorisation du point d'indice au 1er juillet	Divers 012-01	153,00 €
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		57 184,68 €
Déficit de fonctionnement reporté	D001	57 184,68 €
Total dépenses de fonctionnement :		161 337,68 €
Recettes de fonctionnement		
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		161 337,68 €
Participation d'équilibre du budget principal	7475	161 337,68 €
Total recettes de fonctionnement :		161 337,68 €
Section : Investissement		
Dépenses d'investissement		
Crédits supplémentaires en dépenses d'investissement		140 600,00 €
Services: 12 - Transport		
Fonds de concours schéma de déplacement des modes doux	/12/2151-HV1	140 000,00 €
Services: 17 - Marchés		
Ajustement des crédits sur le chapitre annonces et insertion	/17/2033-HV1	600,00 €
Crédits retirés en dépenses d'investissement		- 16 000,00 €
Services: 12 - Transports		
Mise au norme du centre d'exploitation	/12/2135-HV1	- 16 000,00 €
Total dépenses d'investissement :		124 600,00 €
Recettes d'investissement		
Crédits supplémentaires en recettes d'investissement		9 700 €
Services: 12 - Transport		
Subvention Agence de l'Eau - Travaux de mise au norme des réseaux d'eau du centre Corailie	/12/1321-HV1	9 700 €
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		114 900,00 €
Emprunt d'équilibre	1641/01	- 134 039,73 €
Solde de la section d'investissement	R001	248 939,73 €
Total recettes d'investissement :		124 600,00 €

Considérant les avis favorables de la commission finances / ressources humaines / marchés publics du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,
 Ayant entendu le rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- adopte le budget supplémentaire du budget transport présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-15

OBJET

**Budget Supplémentaire
2016 – pépinière / écopôle**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31
- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. BELLEC expose que le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote. Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2016 ont été transmis avec la note de synthèse. Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en section d'investissement à la somme de 460 952 €.

Budget - Pépinière écopôle			
Section : fonctionnement			
Recettes de fonctionnement			
Opérations d'ordre et de fin d'exercice			- €
Participation du budget principal	7328	-	26 982,94 €
Résultat de fonctionnement reporté	R002		26 982,94 €
Total recettes de fonctionnement :			- €

Section : Investissement			
Dépenses d'investissement			
Crédits supplémentaires en dépenses d'investissement			460 952,00 €
Services: 02 - Finances			
Réajustement des crédits pour le remboursement du Capital (suite au remboursement anticipé d'un emprunt)	/02/1641-90-01		3 575,00 €
Capital remboursé sur l'exercice 2015 (Ecopole)	/02/1641-90-02		1 925,00 €
Déficit de la section d'investissement 2015 reporté	D001		342 138,83 €
Restes à réaliser 2015	(voir pièce jointe)		60 941,85 €
Services: 18 - Bâtiments			
Aménagement chemin PMR et intervention sur la serre bioclimatique Pépinière Ecopole	/18/2138-HV1		6 100,00 €
Bloc de boîtes aux lettres Pépinière Ecopole	/18/2188-HV1		900,00 €
Provision pour aménagement et divers travaux	2313		45 371,32 €
Total dépenses d'investissement :			460 952,00 €

Recettes d'investissement :			
Crédits supplémentaires en recettes d'investissement			525 000,00 €
Subvention construction pépinière versée par la Région (sollicitée en 2016)	13/1322		450 000,00 €
Subvention construction pépinière versée par le Département (sollicitée en 2016)	13/1323		75 000,00 €
Opérations d'ordre et de fin d'exercice			- 64 048,00 €
Emprunt d'équilibre	1641/01	-	64 048,00 €
Total recettes d'investissement :			460 952,00 €

Considérant les avis favorables de la commission finances / ressources humaines / marchés publics du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,
 Ayant entendu le rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- adopte le budget supplémentaire du budget pépinière / écopôle présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-16

OBJET

**Budget Supplémentaire
2016 – CLIC**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31
- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. BELLEC expose que le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote. Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2016 ont été transmis avec la note de synthèse. Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 13 753 € et en section d'investissement à la somme de 10 413,76 €.

Budget - CLIC		
Section : fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement		
Crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement		13 753,00 €
Services: 01 - RH		
Recrutement d'un agent au 01/09/2016	64111	13 600,00 €
Revalorisation du point d'indice au 1er juillet	Divers 012-01	153,00 €
Crédits retirés en dépenses de fonctionnement		-
Total dépenses de fonctionnement :		13 753,00 €
Recettes de fonctionnement		
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		13 753,00 €
Services: 02 - Finances		
Diminution d'équilibre de la participation du budg	7552	- 3 621,72 €
Résultat de fonctionnement reporté	R002	17 374,72 €
Total recettes de fonctionnement :		13 753,00 €
Section : Investissement		
Dépenses d'investissement		
Crédits supplémentaires en dépenses d'investissement		10 413,76 €
Provisions pour investissement	2183	10 413,76 €
Total dépenses d'investissement :		10 413,76 €
Recettes d'investissement		
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		10 413,76 €
Solde de la section d'investissement	R001	10 413,76 €
Total recettes d'investissement :		10 413,76 €

Considérant les avis favorables de la commission finances / ressources humaines / marchés publics du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,

Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- adopte le budget supplémentaire du budget du CLIC présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-17

OBJET

**Budget Supplémentaire
2016 – Maintien
commerce de proximité**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31

- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. BELLEC expose que le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote. Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2016 ont été transmis avec la note de synthèse. Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 11 030,85 € et en section d'investissement à la somme de 138 030,85 €.

Budget - Maintien commerce de proximité		
Section : fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement		
Crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement		1 000 €
Services: 18 - Bâtiments		
Intervention en régie sur le bâtiment	/18/60632-HV1	1 000,00 €
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		10 030,85 €
Virement à la section d'investissement	023/01	10 030,85 €
Total dépenses de fonctionnement :		11 030,85 €
Recettes de fonctionnement		
Crédits supplémentaires en recettes de fonctionnement		7 163,48 €
Services: 02 - Finances		
Majoration de la participation du BP au budget MCP	/02/7552-HV1	7 163,48 €
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		3 867,37 €
Résultat de fonctionnement reporté	R002	3 867,37 €
Total recettes de fonctionnement :		11 030,85 €
Section : investissement		
Dépenses d'investissement		
Crédits supplémentaires en dépenses d'investissement		138 030,85 €
Services: 02 - Finances		
Restes à réaliser 2015	(voir pièce jointe)	24 087,83 €
Déficit 2015 de la section d'investissement reporté	R001	113 943,02 €
Total dépenses d'investissement :		138 030,85 €
Recettes d'investissement		
Crédits supplémentaires en recettes d'investissement		128 000,00 €
Services: 02 - Finances		
Report de la subvention 2015 versée par la région pour la réhabilitation de l'hermine	1312	58 000 €
Report de la subvention 2015 versée par le Département pour la réhabilitation de l'hermine	1313	12 000 €
Report de la subvention 2015 versée par la commune Tourc'h pour la réhabilitation de l'hermine	13141	58 000 €
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		10 030,85 €
Virement de la section de fonctionnement	021/01	10 030,85 €
Total recettes d'investissement :		138 030,85 €

Considérant les avis favorables de la commission finances / ressources humaines / marchés publics du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,
 Ayant entendu le rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- adopte le budget supplémentaire du budget Maintien de commerce de proximité présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-18

OBJET

**Budget Supplémentaire
2016 – Ordures Ménagères**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31
- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. BELLEC expose que le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2016 ont été transmis avec la note de synthèse.

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 516 405,00 € et en section d'investissement à la somme de 398 654,73 €.

Budget - Ordures Ménagères		
Section : fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement		
Crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement		516 405,00 €
Services: 21 - Communication		
Diffusion d'information (courriers et guides de tri) - Opération nouvelles tournées de collectes	/21/6111-812	12 000,00 €
Impression des documents (courriers et guides de tri) - Opération nouvelles tournées de collectes	/21/6236-812	4 000,00 €
Services: 02 - Finances		
Réfacturation des services administratifs financés par le budget principal	/02/812/6288	430 884,00 €
Services: 031 - Déchets		
Prestation de service ajustée suivant la volumétrie des déchets recyclables	/031/812/6111	2 700,00 €
Régularisation de la ligne produit de nettoyage (financé par la ligne études et recherches)	031/812/617	1 450,00 €
Services: 19- Garage		
Pannes imprévues sur une benne + remplacement des injecteurs	19/812/61551	10 000,00 €
Services: 01 - Ressources Humaines		
Formation permis poids lourd et "compostage"	/01/812/6184	3 400,00 €
1,5 ETP supplémentaires pour des remplacements sur la collecte de déchets + revalorisation du point d'indice au 1er juillet	Divers 012-812	49 471,00 €
CET pour départ en retraite	Divers 012-812	2 500,00 €
Total dépenses de fonctionnement :		516 405,00 €
Recettes de fonctionnement		
Crédits supplémentaires en recettes de fonctionnement		186 074,00 €
Services: 01 - RH		
Part de l'assurance statutaire sur les dossiers d'incapacité maladie - collecte des déchets	01/812/6459	34 600,00 €
Services: 02 - Finances		
Réajustement recettes de TEOM 2016	/02/7331-812	1 474,00 €
Services: 031 - Déchets		
Réajustement des crédits suivant réalisé 2015 subvention Eco-emballage	/031/74781-812	130 000,00 €
Réajustement des crédits suivant réalisé 2015 issues de la collecte	/031/74881-812	20 000,00 €
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		330 331,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	R002	517 182,00 €
Réajustement participation du BP au budget OM	/02/7552-812	- 186 851,00 €
Total recettes de fonctionnement :		516 405,00 €

Section : Investissement		
Dépenses d'investissement		
Crédits supplémentaires en dépenses d'investissement		160 762,60 €
	Services: 02 - Finances	
Capital remboursé sur l'exercice 2015	1641	2 000,00 €
	Services: 812 - Ordures Ménagères	
Renouvellement du plateau grue (12 tonnes)	/812/2182	65 000,00 €
Achat de deux véhicules légers (remplacement) + provision pour benne	/812/2182	93 762,60 €
Opérations de fin d'exercice		237 892,13 €
Restes à réaliser 2015	(voir pièce jointe)	237 892,13 €
Total dépenses d'investissement :		398 654,73 €

Recettes d'investissement		
Opérations d'ordre et de fin d'exercice		398 654,73 €
Emprunt d'équilibre	1641/01	- 98 680,00 €
Solde de la section d'investissement	R001	105 301,41 €
Excédent de fonctionnement reporté en investissement	R1068	392 033,32 €
Total recettes d'investissement :		398 654,73 €

**Considérant les avis favorables de la commission finances / ressources humaines / marchés publics du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,
 Ayant entendu le rapporteur,
 Après en avoir délibéré,**

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- adopte le budget supplémentaire du budget Ordures Ménagères présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-19

OBJET

**Convention d'objectifs
2016 avec le Conseil Dépar-
tementale du Finistère et
l'Etablissement public
Musique et Danse en
Finistère, portant sur
l'enseignement musical sur
le territoire de Concarneau
Cornouaille Agglomération**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31
- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. FIDELIN expose que depuis 2013, une convention annuelle d'objectifs est établie selon le schéma intercommunal des enseignements musicaux (validé par les conseils communautaires du 31 mai 2012, du 4 juillet 2013 du 30 juin 2014, et 28 mai 2015).

Cette convention concerne :

- La sensibilisation à la musique dans les écoles primaires.
- L'aide fonctionnelle aux petites écoles.
- La réalisation de projets et spectacles en commun.
- La mise en place du parcours global d'étude pour le plus grand nombre d'élèves
- Un soutien qualitatif aux projets.
- Un dispositif d'accessibilité à la musique et à la danse pour les familles les plus éloignées.
- L'élaboration d'un plan de formation pour les professeurs.

Elle précise pour un an les engagements de chacun, notamment :

- les moyens humains et financiers déployés par CCA pour son territoire :
 - 2 postes de musicien intervenant en milieu scolaire,
 - 1 poste de coordinateur des réseaux culturels,
 - 1 plan d'accompagnement des écoles et des réseaux culturels de 100000 euros (45 000 € écoles musiques, 10 000 € musiques traditionnelles et danse, 15 000 € musiques actuelles, 30 000 € réseaux culturels).
- les participations financières du Conseil départemental pour le territoire :
 - 30 000 euros répartis entre l'aide aux écoles de musiques et l'aide à CCA pour les musiciens intervenants.
 - L'engagement de principe sur les aides au poste de coordinateur culturel de CCA, au poste d'enseignant des musiques traditionnelles au sein de l'école de musique de Concarneau intervenant sur plusieurs communes de CCA, aux écoles de danses locales implantées sur le territoire de CCA ; et au poste d'accompagnateur des studios de musiques actuelles (soutien à l'association 4ass et Plus).
- les modalités d'évaluation et de contractualisation possibles sous forme triennales à compter de 2017.

Le renouvellement de la convention pour l'année 2016 permettra d'obtenir les financements du Conseil Départemental, soit 12 210 € pour les écoles de musique et 17 790 € pour CCA. Une convention triennale serait proposée à compter de 2017.

**Suite aux avis favorables de la commission Gestion des Musées, Politique culturelle, Multimédia Communication du 17 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **approuve la convention d'objectifs 2016 ci-annexée avec le Conseil Départemental et Musique et Danse en Finistère, portant sur l'enseignement musical sur le territoire de CCA ci-annexée,**
- **autorise M. le Président à la signer.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-20

OBJET

**Accompagnement des
Enseignements artistiques
et des Réseaux culturels
pour 2016 : versement de
subventions et conventions
avec les écoles de musique
et les porteurs de projet**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31
- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. FEDELIN expose que CCA construit un projet culturel de territoire partagé (par les élus, professionnels, collectivités, associations) autour des 4 axes suivants (lecture publique, enseignements artistiques, numérique, réseaux culturels) prenant en compte les problématiques d'accessibilité et de qualité.

Lors du vote du budget, des enveloppes budgétaires ont été dédiées à des plans d'accompagnement des enseignements artistiques et des réseaux culturels pour l'année 2016 pour un montant global de 100 000 euros ainsi répartis :

- Orientation 1 : Ecoles de musique et de danses : mise en place d'un plan d'accompagnement et soutien au parcours global d'étude : 45 000 euros.
- Orientation 2 : Musiques traditionnelles et danses : mise en place d'un plan de soutien aux disciplines : 10 000 euros
- Orientation 3 : Musiques actuelles : soutien aux musiques actuelles, par le cofinancement d'un poste sur 4ass et + : 15 000 euros, (Convention tripartite/4 ans).
- Orientation 4 : Réseaux culturels : nouveaux porteurs de projets (20 000 euros) et soutien contractuel 4ass+ avec Quimperlé Communauté (10 000 euros/an).

La commission propose pour 2016 les répartitions suivantes, établies en fonction des critères définis dans le plan d'accompagnement et des projets reçus :

■ **Orientation 1 : Subventions CCA aux écoles de musiques**

Ecoles	Nbre élèves	Nbre Elèves PGE	Nbre Elèves hors PGE	Axe1 - PGE	Axe1 - Hors PGE	Axe 21 - Musique danse	Axe 2.2 - Projet Partenarial	Axe 2.3 - Expérimentation éducation	Axe 3.1 - Aide administrative	Axe 3.2 - Aide Peda.	Axe 3.3 - Aide exceptionnelle	Axe 4 Accessibilité cheque culture	total
Concarneau	242	169	73	3380	730	1000	3000					3350	11460
Elliant	54	31	23	620	230	0	397	633	1000	1000		750	4630
Rosporden	77	61	16	1220	160	0	1000	160		1000		1050	4590
St Yvi	139	60	79	1200	790	1000	500	1800	1000	1000	5000	1950	14240 (*)
Trégunc	205	183	22	3660	220	1000	2000					2900	9780
Total	717	504	213	10080	2130	3000	6897	2593	2000	3000	5 000	10000	44700

(*) aide administrative exceptionnelle pour le rapprochement des écoles.
 (restent 300 € à attribuer selon nouveaux projets à la rentrée)

■ **Orientation 2 : Subventions aux projets musiques traditionnelles et danse**

Projets	Axe 1 Musique traditionnelles	Axe 2 danses
MJC Trégunc /Reso danse		2000 euros
Danse à l'école : Saint-Yvi, Trégunc, Rosporden, Hip hop Newschool		3600 euros
Bagad Elliant	2000 euros	
Bagad Concarneau	2000 euros	
TOTAL	4000 euros	5600 euros

Reste 400 euros à attribuer selon nouveaux projets à la rentrée

■ **Orientation 3 : Subventions aux projets Musiques Actuelles**

Projets	
4 Ass et Plus	15000 euros, par Convention de 4 ans pour le soutien au poste d'accompagnateur musiques actuelles,
TOTAL	15000 €

■ **Orientation 4 : Subventions réseaux culturels et nouveaux porteurs projets**

Projets et porteurs	Axe créations	Axe évènements
Le Réseau 4ass et plus		convention 3ans avec Quimperlé Co : 10 000 euros
Le réseau Breizh Union Jazz (Global Art)		Diffusion et réseau jazz territoire : 3 000 euros
Le réseau Tud Bro Konk		Soutien réseau TBK sur projets (fête de la Bretagne ; semaine langue bretonne) : 1 250 euros
Le cabaret du bruit qui court (la Balise/CAC/ Art déraillé) Concarneau, Saint-Yvi, Melgven, Rosporden	création Semaine Bleu : 2 500 euros	+ diffusion spectacle théâtre
Culture Santé : Projet Mothering, via appel à projet CD29 avec 4asset plus le CHIC	Danse, Photo, Hôpital : 1 500 euros	+ Spectacle/ Cie E Pericoloso pour semaine bleue
Futur Scan (Trégunc + médiathèques de CCA)		Festival Culture scientifique en octobre : 750 euros
Festival des pierres debout (Nevez, Pont Aven, Trégunc, Melgven)		Festival Musique classique en août : 1000 euros
MJC Trégunc : cycle d'art contemporain sur Concarneau, Trégunc, Melgven	2 000	
TOTAL	6 000	16 000

Restent 8000 euros à attribuer selon nouveaux projets à la rentrée ;

Suite aux avis favorables du groupe de travail du 3 mai 2016 et de la commission gestion des Musées, Politique culturelle, Multimédia Communication du 17 mai et du bureau communautaire du 7 juin 2016, Ayant entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré,

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Valide ce dispositif pour l'année 2016 ;
- Approuve le versement des subventions décrites ci-dessus ;
- Autorise M. le Président à signer les conventions d'objectifs afférentes avec les écoles de musique et les porteurs de projets.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le

ID : 029-242900769-20160623-20160623_20-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-21

OBJET

**Signature de la charte Ya
d'ar brezhoneg**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31

- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. FIDELIN expose que CCA a été interpellée par le collectif AITA Bro Gerne, sur l'absence de prise en compte de la langue bretonne dans ses équipements (musées, piscines..) ainsi que sur la signature de la charte Ya d'Ar brezhoneg. Lors du conseil communautaire du 12 mai dernier, un conseiller, a également interpellé l'assemblée sur cette question.

Le collectif souhaite connaître la position de CCA sur le sujet de la défense et de la promotion du breton dans la vie publique ainsi que sur une éventuelle signature. La commission culture a été sollicitée sur ce sujet, et pour proposer, si l'engagement dans ce projet était confirmé, d'au moins 5 actions qui permettraient à CCA d'être certifiée sur le premier niveau.

Dans l'attente du positionnement des élus, les services se sont rapprochés de l'Office Public de la Langue Bretonne, qui est l'établissement public regroupant Etat et collectivités locales, interlocuteur privilégié pour ces questions. Un document édité par l'Office présentant le dispositif est joint à la présente note.

Il précise les signataires de la charte, ses objectifs adaptés aux EPCI, les 3 niveaux de certification, les modalités de fonctionnement et étapes de certification, le soutien apporté par l'Office Public, ainsi qu'une liste des 37 actions (non limitatives) réparties en 3 axes pour une politique linguistique équilibrée :

- Afficher la langue bretonne
- Diffuser la connaissance de la langue bretonne
- Utiliser la langue oralement dans les relations aux publics

Il est à noter cependant que :

- même modestes plusieurs actions en breton existent au sein de CCA : ateliers en breton du RAM, inscriptions sur les livrées des bus, ainsi que plusieurs projets : Fond documentaire en breton dans certaines bibliothèques, audioguide du musée prochainement...).
- la signature de la charte occasionnera des coûts de fonctionnement et d'investissement qu'il conviendra d'estimer avant la signature.

Suite aux avis favorables de la commission culture du 17 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 40 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Mme LEMONNIER),

Le conseil communautaire :

- Valide la charte charte Ya d'ar brezhoneg ci-annexée,
- Autorise M. Le Président à la signer pour les actions suivantes :
 - Action 28 : Signature du contrat de mission avec l'Office Public (obligatoire).
 - Action 10 : Signalétique bilingue à l'extérieur et à l'intérieur du siège de l'EPCI.
 - Action 2 : Cartons d'invitation bilingue pour les événements organisés par l'EPCI.
 - Action 29 : Fond d'ouvrage en breton dans les bibliothèques.
 - Action spécifique (hors catalogue): Piste audioguide pour le musée de Pont Aven.
 - Action 3 : Message bilingue sur le répondeur de CCA.
 - Action 5 : Cartes de visites bilingues pour les Conseillers Communautaires en faisant la demande.
 - Action 8 : Editorial bilingue dans le magazine communautaire.
- Autorise M. Le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces actions.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-22

OBJET

Tarifs piscines

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31

- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. PAGNARD expose que suite à l'examen du rapport d'activité 2015 des deux établissements aquatiques de CCA, il apparaît :

- Pour l'Atlantide, l'année 2015 est une année particulière. En effet, l'établissement ayant ouvert le 01 janvier, les recettes ont été perçues :
 - Pour la période de janvier à juin 2015 (ces recettes d'un montant de 50 000€ sont en période « normale » perçues sur l'année N-1 au moment des inscriptions de septembre)
 - Pour la période septembre 2015-juin 2016
 Les recettes de l'établissement devraient donc être moins importantes en 2016 d'environ 50 000€. Le déficit serait donc plus important en 2016 qu'en 2015. Le déficit de fonctionnement 2015 (hors frais financiers et attribution de compensation) s'élève à 495 509,16€. Les tarifs fixés en 2012 n'ont jamais été réactualisés.
- Pour Rozanduc, le déficit est maîtrisé grâce aux nouveaux cours proposés et aux nouvelles recettes qu'ils ont générés. Il s'élève à 270 578,19€ en 2015.
 - En 2016, pour arriver au même niveau de déficit, et compte tenu de l'évolution structurelle des dépenses (GVT, énergie), il conviendrait d'agir sur les recettes.
- Les tarifs pratiqués par nos établissements sont en deçà de ceux pratiqués par les structures voisines avec un écart important concernant les cours de natation enfants :

	CCA	QUIMPERLE	FOUESNANT	QUIMPER
Entrée plein tarif	Atlantide 5€ Rozanduc 3€60	5.50€	6€	6€
Entrée tarif réduit	Atlantide 4€ Rozanduc 2€50	4.70€	5.15€	5.30€
Cours E.N	159.10€/année	207€/année	202+25	196€
Aquagym	225€/année	320€ (70 séances)/annuel	220+25 frais de dossier	3 sessions à 217.20€
Aquagym 10 séances	Atlantide 82€ A créer sur l'EAR	85€	10.5 à la séance	72.40€ (10 séances) ou 42€ (5 séances)
Aquabike	225€/année	230€/année	270+25 frais de dossiers	72.40€x3=217.20€

Aussi, il est proposé de faire évoluer la grille tarifaire selon les modalités suivantes :

- Tarifs baignades, futurs mamans, bébés nageurs, Animations : augmentation de 3% avec arrondis
- Tarifs annuels école de de natation enfants : augmentation de 20 €
- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique : ajustement

Il est précisé que le tarif des locations de lignes pour les associations est inchangé.

Sur la base de ces tarifs, l'évolution des recettes est estimée à 15 600 €.

Suite aux avis favorables des commissions mutualisation et équipements du 19 mai 2016, de la commission finances / ressources humaines / marchés publics du 27 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- valide les tarifs 2016-2017 tels que présentés pour la saison 2016-2017.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-23

OBJET

**Fixation des tarifs pour la
fourrière animale**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31

- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

Mme HELWIG expose que La gestion du service de fourrière animale de Concarneau Cornouaille Agglomération a été confiée à la société Chenil Service (Quimper) à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une durée d'un an reconductible 2 fois. Le coût forfaitaire annuel est de 57 092,22 € TTC. La recette 2015 s'élève à 6 490€. Les prestations prévues au marché sont la capture des animaux en divagation, la gestion de la fourrière (chenil), le suivi des animaux et la restitution aux propriétaires.

BILAN 2015 DE L'ACTIVITE FOURRIERE	
Entrées (capture, prise en charge, cadavre, naissance)	279
Restitution propriétaire	89
Transfert association (SPA)	129
Euthanasie sanitaire	43
Cadavre/décès	18

CCA doit délibérer sur la grille tarifaire applicable aux propriétaires qui viennent récupérer leur animal à la fourrière, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Compte-tenu de l'augmentation du prix de 3,5% en 2015 suite au renouvellement du marché, les tarifs 2015-2016 avaient été proportionnellement augmentés. Les commissions environnement du 24 mai 2016 et finances du 27 mai 2016 proposent un maintien des tarifs.

SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE - TARIFS VALABLES DU 1ER JUILLET 2015 AU 30 JUIN 2016			
	Tarifs 2014-2015	Tarifs 2015-2016	Proposition Tarifs 2016-2017
Forfait fourrière pour 7 jours francs ouverts	87 €	90 €	90 €
Supplément jour supplémentaire chien	15 €	15,5 €	15,5 €
Supplément jour supplémentaire chat	8 €	8,5 €	8,5 €
Toute journée commencée est due. Si l'animal nécessite des soins vétérinaires particuliers ou une identification par puce ou tatouage, ces frais sont à la charge du propriétaire et sont payés directement au prestataire			

**Suite aux avis favorables de la commission environnement du 24 mai 2016 et de la commission finances / RH / marchés publics du 27 mai 2016 (1 voix pour la hausse en commission finances), et du bureau communautaire du 7 juin 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **Décide de maintenir les tarifs de la fourrière pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-24

OBJET

**Subvention à l'association
« Retri tout » pour le
financement d'une étude
de faisabilité d'une
ressourcerie**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31
- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

Mme HELWIG expose qu'au titre de sa compétence de gestion des déchets, CCA a été sollicité par l'association « Retri tout » afin d'accompagner une réflexion sur la faisabilité de création d'une ressourcerie sur le territoire du Pays de Cornouaille (plus particulièrement sur un territoire comprenant Quimperlé Communauté et CCA). Le syndicat de traitement VALCOR a aussi été identifié comme un partenaire technique dans cette démarche. Le projet étant au stade de réflexion, l'association « Retri tout » s'est faite accompagnée par l'ADEME et le Conseil Départemental (puis le Conseil régional de Bretagne) pour lancer une étude sur la faisabilité de création d'une ressourcerie. Les différents partenaires seraient intégrés dans le comité de pilotage créé pour suivre l'étude. Les « ressourceries » sont des émanations d'initiatives locales visant au réemploi des déchets. Elles s'inscrivent en complément des filières déchets « classiques » (collectes, déchèterie, traitement, recyclage des déchets triés). Bien que principalement orientées vers le réemploi des déchets, les objectifs des ressourceries peuvent comprendre d'autres objectifs, notamment :

- La collecte séparative des déchets encombrants (Déchets d'éléments d'ameublement, déchets d'équipement électriques et électroniques, textile d'habillement, linge de maison etc...)
- La valorisation avec le tri des déchets apportés, le contrôle, le nettoyage, la réparation voire le démantèlement des objets non réutilisables
- La vente des objets revalorisés
- Une sensibilisation à l'environnement auprès des usagers

En plus de ces objectifs, les ressourceries s'inscrivent en général dans un fonctionnement caractérisé par les principes liés à l'économie solidaire (notamment la mise en place de filière d'insertion, la recherche de la responsabilisation et de l'autonomie des acteurs ...).

Après une consultation, l'association a souhaité retenir le cabinet AWIPLAN, afin de réaliser l'étude de faisabilité qui comprend :

- Etude de l'inscription du projet dans les politiques nationales et locales de prévention et de gestion des déchets
- Diagnostic du territoire, dimensionnement et caractérisation de la zone de chalandise, identification des gisements (quantité et composition des flux)
- Faisabilité (moyens techniques, humains, partenariat, finances)

Plan de financement

Dépenses		Financements	
Etude de faisabilité ressourcerie	18 240 euros	Participation CD 29 et ADEME	10 640 euros
		Participation QC	3 800 euros
		Participation CCA	3 800 euros
Total TTC	18 240 euros	Total TTC	18 240 euros

Suite aux avis favorables de la commission environnement du 24 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **Le conseil communautaire décide de verser une subvention de 3 800 € à l'association « Retri tout » pour le financement d'une étude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-25

OBJET

**PLH : lancement du
dispositif Home accession**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31

- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. FIDELIN expose que le Programme Local de l'Habitat prévoit la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition d'un logement ancien suivie de travaux à destination des primo-accédants. Le dispositif d'aide HOME ACCESSION aurait les caractéristiques suivantes :

Objectifs du programme

- Soutenir les primo-accédants dans leur projet d'acquisition de logement
- Revaloriser l'habitat ancien dans les centres-bourgs
- Accompagner et sécuriser les ménages dans leur projet d'accession

Principales conditions

- Être **primo-accédant** (ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 dernières années)
- Être **au moins deux personnes** à occuper le logement
- Avoir des ressources ne dépassant pas les plafonds suivants (mêmes plafonds que le prêt à taux zéro de l'Etat)
- Acheter un **logement ancien** (plus de 15 ans) à usage de **résidence principale** en **centre-ville ou centre-bourg** (Voir cartes dans le règlement en ANNEXE)
- L'acquisition du logement sera suivie de **travaux de performance énergétique**. Les travaux devront générer un gain énergétique d'au moins 25 % ou permettre d'atteindre une étiquette-énergie A, B ou C après travaux.

L'ensemble des conditions sont reprises dans un règlement.

Montant de l'aide : L'aide de CCA serait de **5 000 € (forfaitaire)**.

Durée du dispositif : Le dispositif prendrait effet au 1^{er} juillet 2016. Il a vocation à durer jusqu'au 31 décembre 2019 (fin d'application du PLH en février 2020). Au vu des bilans annuels, il sera possible d'apporter des modifications aux critères d'aide afin de lever les éventuels points de blocage.

Communication : Une campagne de communication serait lancée en septembre / octobre 2016 : réalisation de plaquettes d'information, diffusion aux communes, partenaires, professionnels, information dans les bulletins municipaux...

L'accompagnement du ménage serait assuré par 3 partenaires :

- l'ADIL via une convention de partenariat avec CCA,
- l'Espace Info Energie,
- un professionnel du Réseau Tynéo (plateforme de mise en relation des particuliers et des professionnels pour les travaux de rénovation énergétique) qui réaliserait un diagnostic complet du logement à la charge du ménage (environ 500€).

L'enveloppe prévue dans le cadre du PLH s'élève à 315 000€ pour la période 2016-2019 (295 000€ de subventions aux accédants, 20 000€ de subvention ADIL). L'objectif est de financer 59 dossiers.

Suite aux avis favorables de la commission habitat du 20/05/2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016, Ayant entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré,

A 35 voix pour, 4 voix contre (Mme ZIEGLER, Mme CADORET, Mme LE MEUR, Mme HELWIG), 2 abstentions (Mme LE BRIGAND, Mme JAFFREZOU),

Le conseil communautaire :

- **décide de lancer le dispositif HOME ACCESSION,**
- **valide les documents joints : le projet de formulaire, le projet de règlement, le projet de convention entre CCA et l'ADIL.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/06/23-26

OBJET

**PLH : modification du
règlement d'attribution
des aides**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 31

- pouvoirs 10

Votants : 41

Par suite d'une convocation en date du 16 juin 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 23 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, M. BAQUÉ, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, N. BOURGEOIS, C. CADORET, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, S. GOAER, A. HERVET, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

S. APRILE (pouvoir donné à A. SALOMON),
L. BOIDIN (pouvoir donné à J. RAZER),
X. CALVARIN (pouvoir donné à M. BAQUE),
J. FRANCOIS (pouvoir donné à M. COTTEN),
JM. LE NAOUR (pouvoir donné à G. PAGNARD),
JC. LEBRESNE (pouvoir donné à B. QUILLIVIC),
JM. LEBRET (pouvoir donné à C. CADORET),
M. LE GAC (pouvoir donné à D. DERVOU),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir donné à O. BELLEC),
M. TALBOT (pouvoir donné à M. LEMONNIER).

Absents excusés

D. CARDUNER, C. DROUGLAZET, R. LE BARON, V. RANNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Dominique DERVOU

M. FIDELIN expose que le Programme Local de l'Habitat (PLH) prévoit des aides à l'acquisition de foncier pour les bailleurs sociaux et les communes. Les conditions d'attribution sont précisées dans un règlement (disponible sur l'intranet ou sur demande). L'étude de stratégie foncière a permis aux communes d'identifier les gisements mutables dans les centres-bourgs. En accord avec les objectifs de réinvestissement urbain inscrits dans le PLH, une partie des gisements identifiée a été fléchée sur des projets de logements sociaux. Toutefois le règlement des aides PLH empêche parfois les organismes HLM de solliciter une subvention pour la réalisation de l'opération. Aussi, il est proposé de modifier le règlement afin de permettre aux bailleurs sociaux de bénéficier d'une aide à l'acquisition de foncier lorsque le terrain se situe en zone à urbaniser (AU) et qu'un projet de court terme est envisagé.

Deux types d'aide sont prévus par le PLH pour les acquisitions foncières :

- Aide à la constitution de réserves foncières
Cette subvention a vocation à aider les communes à constituer des réserves foncières à vocation d'habitat en vue de projets sur le long terme. Les organismes HLM ne sont pas éligibles à cette subvention.
- Aide à la mobilisation de foncier en zone U
Cette subvention mobilisable par les communes et par les organismes HLM permet de financer des acquisitions foncières pour des projets de court terme.

Il apparaît que dans certains cas, les terrains sont identifiés pour des projets de court terme mais classés en zone à urbaniser (AU) malgré des caractéristiques similaires à des parcelles en zone AU (site construit, parcelles en centre-ville...). Parfois il est prévu une modification future du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour que le terrain passe d'un classement en zone AU à un classement en zone U. Le montage financier des opérations prévoit bien souvent que l'organisme HLM acquiert directement le foncier. En l'état actuel, le règlement ne permet pas de subventionner l'organisme HLM pour une acquisition en zone AU. La subvention ne peut être versée que si la commune acquiert le foncier.

Il est proposé d'élargir l'aide à la mobilisation de foncier en zone U aux terrains situés en zone AU à deux conditions :

- La ou les parcelles revêtent toutes les caractéristiques de la zone U : parcelles déjà bâties, parcelles situées dans l'enveloppe urbaine de la commune, parcelles qui ont vocation à être classées en zone U par une modification prochaine du PLU...
- La ou les parcelles sont identifiées par la commune et l'organisme HLM pour un projet de court terme. Pour le justifier, l'organisme HLM devrait transmettre, en plus des autres pièces justificatives, une copie de l'étude de faisabilité du projet (nombre de logements envisagés, part de logements sociaux, plan de financement...).

Suite aux avis favorables de la commission Habitat 20 mai 2016 et du bureau communautaire du 7 juin 2016,

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 41 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **Valide la modification du règlement d'attribution des aides du Programme Local de l'Habitat 2014-2020, ci-annexé,**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 27 juin 2016

Le Président,
André FIDELIN